

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

10/11/2014

N° E14000041 /06

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 30/10/14, la lettre par laquelle le maire de la commune de SAINT VALLIER DE THIEY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification du plan local d'urbanisme approuvé le 28 février 2013 ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude LEMAITRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Raoul DUFFAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de SAINT VALLIER DE THIEY versera dans le délai de 1 mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1000 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de SAINT VALLIER DE THIEY, à Monsieur Claude LEMAITRE, à Monsieur Raoul DUFFAUD, à SAINT VALLIER DE THIEY et à la Caisse des dépôts et consignations.

Copie sera adressée au préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 10/11/2014

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,



[Handwritten signature]

Le Président,

[Handwritten signature]
Lilian Benoit